



CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX

LA PANDEMIE ET SES CONSEQUENCES POUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Conseil d'Orientation pour l'Emploi - 15 mai 2020



COE – 15 mai 2020

GESTION DES SALARIES DURANT L'EPIDEMIE DE COVID-19 (1/2)

Entreprises toujours en activité



59 % des entreprises ont au moins un salarié en télétravail et 19 % ont placé l'ensemble de leurs salariés en télétravail.



Dans 13 % des entreprises, un ou plusieurs salariés ont invoqué leur droit de retrait pour cesser le travail.

Toutes entreprises (en activité ou fermées)



41 % des entreprises prévoient d'imposer à leurs salariés la prise de jours de congés payés.

86 % par un accord d'entreprise

14 % par un accord de branche

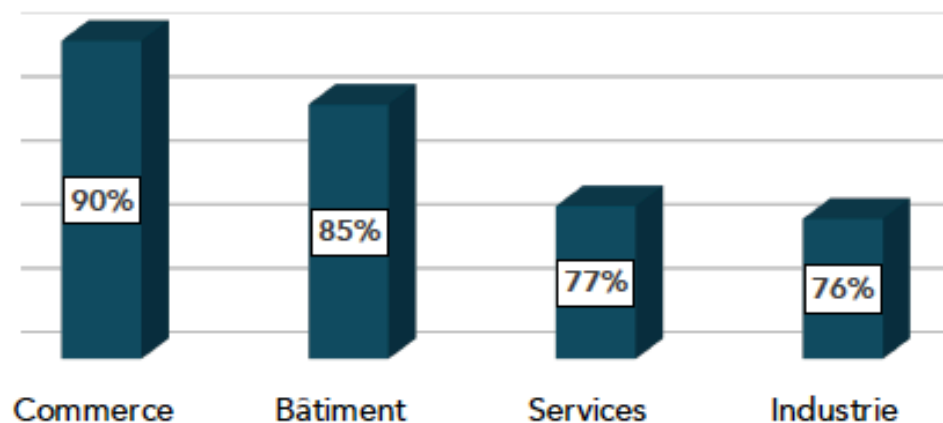
Source : Enquête CPME réalisée auprès de 3 416 dirigeants d'entreprises, dont 74 % d'entre eux emploient au moins un salarié.

GESTION DES SALAIRES DURANT L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 (2/2)



83 % des entreprises ayant au moins un salarié ont fait une demande d'**activité partielle**.

Par secteurs d'activité



Source : Enquête CPME réalisée auprès de 3 416 dirigeants d'entreprises, dont 74 % d'entre eux emploient au moins un salarié.

COE – 15 mai 2020

LES ENJEUX « EMPLOI » DE LA REPRISE :

- **FORMER PLUTÔT QUE CHOMER :**
 - La CPME propose de revisiter la Loi « avenir professionnelle » à la lumière de la crise COVID.
 - FNE (activité partielle), Apprentissage, AFEST sur les nouvelles organisations du travail, période de pro, déclenchement abondement du CPF, Transition Pro...
- **DES SECTEURS PROFESSIONNELS DIVERSEMENT EXPOSES :**
 - La CPME propose de retenir une approche sectorielle de la gravité de la crise, en tenant compte des effets induits
 - Secteurs fermés, secteurs exposés, secteurs gagnants, secteurs dépendants...
- **DES TERRITOIRES DIVERSEMENT EXPOSES :**
 - La CPME propose d'avoir une approche territorialisée, avec mesures spécifiques dans les territoires à « faible résilience ».
 - Part des emplois appartenant à des secteurs fragilisés, taux de chômage, solidité des entreprises...
 - Potentiels de relance : relocalisation d'activités, commande publique...
- **Pour la Cpme, le succès de la reprise se pilote au croisement secteurs-territoires**



COE – 15 mai 2020

Le secteur du spectacle et la crise du covid-19

Un secteur frappé de plein fouet

- Les entreprises du secteur du spectacle ont été parmi les premières à subir les conséquences économiques de la crise sanitaire avec les premières interdictions de rassemblement dès la fin février;
- L'activité du secteur est à l'arrêt depuis près de deux mois et les entreprises connaissent de graves difficultés;
- Le calendrier et les conditions de la reprise sont encore très incertains.

Conséquences sur l'emploi

- Recours à l'activité partielle pour les salariés permanents mais également pour les salariés intermittents du spectacle, bien que le recours à ce dispositif ait tardé à être adapté pour ses derniers et reste encore partiellement non sécurisé pour les entreprises;
- Adaptation des règles d'indemnisation aux annexes 8 et 10 pour permettre un allongement des droits des salariés intermittents du spectacle

Une reprise à inventer

- Vis-à-vis du public
 - ✓ adaptation des jauges des salles et soutenabilité économique
 - ✓ Redonner confiance au public
- Vis-à-vis des salariés et en particulier des équipes artistiques
 - ✓ Concilier l'exigence de distanciation physique et le respect des gestes barrières avec les différentes esthétiques artistiques constitue un véritable défi à relever.



COE – 15 mai 2020



LES CANAUX DE RECRUTEMENT

- La moitié (**47%**) des employeurs n'utilisent qu'un seul canal de recrutement
- **1/4** utilisent plus de 3 canaux de recrutement
- Très peu d'employeurs font appel aux réseaux de recrutement « classiques » :
 - **83%** utilisent le **bouche-à-oreille**
 - **28%** utilisent **Pôle Emploi**, notamment en cultures spécialisées et entreprises +5ETP
 - **24%** utilisent **Leboncoin**, notamment en élevage porcin/volaille
 - **20%** utilisent le **réseau ANEFA**, notamment en élevage porcin/volaille et bovin lait

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

- **57%** des employeurs ont rencontré des difficultés de recrutement pour les saisonniers (**45%**) et dans une moindre mesure pour les permanents (**28%**).

Ces difficultés sont plus prégnantes:

- dans les régions BFC, Normandie, PdL
- et en élevage (porcin, volaille) et en maraîchage

- **79%** des employeurs citent la **pénurie de candidats** comme principale difficulté :

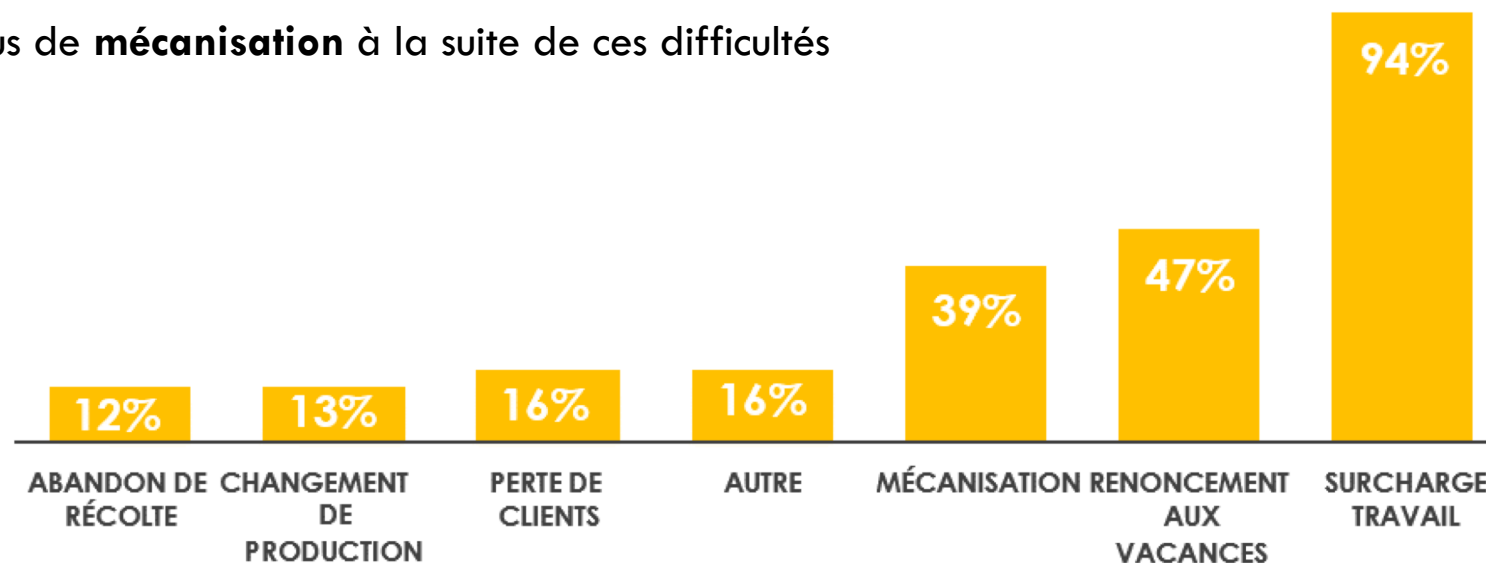
- **45%** citent le **manque de motivation** des candidats,
- **31%** citent le **manque d'expérience**,
- et **30%** citent l'**inadéquation des compétences**.

Les principales difficultés rencontrées concernent des postes **d'ouvriers non qualifiés** (taille, récolte, cueillette), notamment en viticulture, dans les filières d'élevage et pour les emplois de tractoriste ou conducteur d'engin.



LES IMPACTS DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

- **83%** indiquent que ces difficultés ont eu un impact important sur leur activité
- **37%** des employeurs ont alors eu recours à un prestataire de services
- **94%** indiquent que le principal impact a été la **surcharge de travail**
- Ils sont près de la moitié (**47%**) à avoir **renoncé à des vacances**
- **39%** ont engagé un processus de **mécanisation** à la suite de ces difficultés





LES SOLUTIONS MISES EN PLACE COVID-19

Choix de la FNSEA : une approche multicanal pour répondre à la diversité des pratiques de recrutement en agriculture :

- ANEFA avec « L'agriculture recrute »
- Pôle Emploi avec « Mobilisation emploi »
- Prestataires de services : groupements d'employeurs, service de remplacement, entreprises de travaux agricoles...

Et en toute complémentarité, campagne de communication à l'attention du grand public sous la bannière « *Des bras pour ton assiette* » :

Application simple et ergonomique de mise en relation entre candidats et employeurs proposée par Wizi Farm Mission

COE – 15 mai 2020

LES PREMIERS RESULTATS

- « *Des bras pour ton assiette* » :
 - 300000 candidats inscrits avec des profils variés comme des demandeurs d'emploi, des étudiants ou des salariés en activité partielle
 - 4800 employeurs,
 - plus de 2000 missions à ce jour.
- « L'agriculture recrute » :
 - 12000 offres d'emploi proposées

PS : travail en coordination avec l'OPCO OCAPIAT pour proposer des formations aux gestes pratiques et avec la MSA pour un protocole sanitaire

Difficultés de recrutement à venir dans les TPE des entreprises de proximité



L'U2P représente 2,8 millions de TPE-PME dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises.

Nos enjeux actuels:

- Les entreprises de proximité (artisans, commerçants et professionnels libéraux) sont confrontées pour beaucoup d'entre elles à une situation dramatique du fait de la pandémie due au COVID 19. Un grand nombre ont dû fermer leurs établissements tout en conservant leurs salariés.
- Selon les métiers, la reprise est modulée dans le temps, avec des dispositions sanitaires impactant le nombre de salariés en poste, et même si des dispositions de chômage partiel sont possibles, bien que progressivement dégradées, il y a un risque prévisible de licenciements économiques et de dépôt de bilan des entreprises fragiles.

Quel avenir :

- A court terme, pour le second semestre 2020, il faudra adapter les conditions de travail aux dispositions sanitaires liées au Covid 19, avec quelles conséquences sur l'emploi (surcoûts, pertes de productivité, aménagement des espaces de travail, ..., etc) ?
- Les mesures de distanciation vont faire diminuer la clientèle, donc inévitablement le nombre de salariés nécessaire à l'activité.
- Les entreprises de proximité, vont vers une chute très importante de leurs actes, de leurs chiffre d'affaires pour des charges structurelles maintenues.
- La liberté de déplacement restera-t-elle limitée entre territoires nationaux, états européens, différents pays? Un maintien de ces limitations de circulation ne serait pas sans conséquence sur les politiques de recrutements

Difficultés de recrutement :

- Pour certains secteurs liés à des emplois à haut potentiel technique, l'inéquation entre la formation initiale et ces avancées technologiques perdureront, créant ainsi des difficultés de recrutement de qualité dans ces métiers.
- Par contre pour les emplois « primaires », si les salaires ne deviennent pas plus attractifs, là encore les difficultés perdureront.
- Mais comment résoudre ces problématiques : accepter de revoir nos raisonnements sur le fonctionnement de notre société et/ou accepter de consommer moins, mais de meilleure qualité en rémunérant d'avantage les « producteurs » que les financiers.
- Réorienter les emplois vers l'écologie par des formations prises en charge par la collectivité et non exclusivement par les entreprises dont les cotisations sont fléchées sur des actions sociales.
- Revoir, pour les activités tertiaires les conditions d'emploi et de lieu de travail qui, par la démonstration de la faisabilité du télétravail à domicile, impliquent entre autres, une redéfinition des déplacements, une mutation des espaces de bureaux devenu obsolètes vers la création d'espace des travail au sein des logements (en les agrandissant) ou des locaux de coworking dans la résidence ou le quartier, redynamisant ainsi les centres villes.
- Tirer les enseignements des études récentes démontrant qu'après les revenus, les tranches d'âges plus jeunes sont à la recherche de la qualité de vie personnelle
- Il y aura enfin une nécessité incontournable de mener une politique de relocalisation des productions et des approvisionnements. La notion de « proximité » doit-être le maître mot de cette politique.



COE – 15 mai 2020



L'économie sociale et solidaire face à la crise
sanitaire

Retours d'expérience, enjeux et priorités de la période à venir

Conseil d'orientation pour l'emploi 15 mai 2020

COE – PARIS – 15/05/2020

COE – 15 mai 2020

- ➔ **Les secteurs « en continuité de service », en première ligne face à la crise sanitaire**
 - = *Secteurs social et médico-social, aide et soins à domicile*
 - ✓ **En première ligne face à la crise sanitaire:** objectif de maintien du niveau d'accompagnement des bénéficiaires et de prévention de la contamination des bénéficiaires, particulièrement exposés
 - ✓ Principaux problèmes à résoudre: **insuffisance d'EPI** et de tests, pour les salariés comme pour les bénéficiaires des soins/services et **forte inquiétude des employeurs devant les risques qui en résultent**
 - ✓ De fait, ces secteurs ont été parmi les plus touchés par les **contaminations de salariés** et par le **droit de retrait**, même si ce dernier a pu toucher d'autres entreprises de l'ESS (coopératives du BPT notamment)

- ➔ **Les secteurs particulièrement frappés économiquement par le confinement**
 - = *Animation, sport, tourisme social et familial, culture, acteurs du lien social et familial, organismes de formation...*
 - ✓ Très affectés ou mis à l'arrêt par le confinement
 - ✓ Particulièrement impactés par les **problèmes de financement et de trésorerie**, avec une baisse de l'activité estivale.
 - ✓ **Recours massif au chômage partiel** : 80% des salariés du Tourisme social (contre seulement 14% de ceux de la Croix rouge).
 - ✓ Reprise **d'activité progressive** pour les centres de loisirs, le périscolaire et les sports individuels à partir du 11 mai.

- ➔ **Si elle frappe plus fortement certains secteurs, la crise affecte l'ESS dans son ensemble:**
 - ✓ Une majorité d'associations et de coopératives de moins de 20 salariés contraintes de cesser leurs activités
 - ✓ Plus de 6 000 structures avaient vu leurs activités impactées
 - ✓ 82% des entreprises étaient confrontées à un problème de trésorerie tous secteurs confondus

- ➔ **Certaines conséquences de la crise sanitaire en matière d'emploi semblent échapper aux typologies**
 - ✓ Le recours au **télétravail** est très variable (inexistant pour le médico-social sauf pour les fonctions supports, 20% ailleurs); il en va de même pour les **arrêts de travail** de salariés (entre 8% et 20%).

UNE PRIORITÉ: ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS EN SORTIE DE CRISE

L'UDES préconise **deux types de mesures** pour accompagner les employeurs dans la sortie de crise:

➔ Sécuriser financièrement les structures de l'économie sociale et solidaire

- ✓ Au-delà du report, **supprimer totalement les échéances fiscales et sociales dans la période** pour les secteurs les plus touchés
- ✓ Mettre en place un **fonds d'indemnisation** pour les entreprises contraintes de restreindre ou suspendre leurs activités, quelles que soient leur taille. Le fonds de solidarité mis en place par le ministère de l'économie est insuffisant
- ✓ **Renforcer les aides aux TPE en quasi fonds propres**, en fonction de critères d'activité comparables à la même période sur les trois dernières années
- ✓ Qualifier de « **cas de force majeure et de catastrophe naturelle** » les préjudices liés à la suppression d'activités/événements dans le secteur privé en raison de la pandémie et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire nouvellement créé. Il y a urgence et les assureurs, adossés à l'état, doivent avancer rapidement sur la mise en place d'un produit taillé pour les catastrophes sanitaires

➔ Sécuriser juridiquement les employeurs

- ✓ **Le cadre juridique de l'obligation de sécurité des employeurs n'est pas adapté à la situation actuelle.** Il correspond à un risque lié à l'activité propre de l'entreprise et non à celui qui résulte d'une pandémie telle que le covid 19
- ✓ L'UDES demande donc **que l'Etat garantisse la sécurité juridique des employeurs qui font face à leurs obligations dans la mesure des moyens disponibles**, le cas échéant en exploitant les possibilités offertes par **l'article 5.4 de la Directive du Conseil du 12 juin 1989**
- ✓ L'UDES a été signataire du courrier en ce sens adressé à la ministre du travail le 30 avril 2020 avec l'ensemble des OP

UNE NÉCESSITÉ: SOUTENIR LA RELANCE DURABLE DE L'EMPLOI

➔ Des enjeux multiples

- ✓ Assurer la **survie des entreprises fragilisées par la crise**, qui vont voir leur trésorerie affectée pendant de nombreux mois, voire une ou plusieurs années, par un soutien durable (au minimum jusqu'à la fin du premier semestre 2021)
- ✓ Mettre en place une politique de **relance de l'activité productive permettant de « booster » les nouveaux gisements d'emploi liés à l'économie verte** (véhicules et carburants propres, conversion de l'agriculture au bio, rénovation thermique des logements,...)
- ✓ Soutenir le **développement des filières médico-sociales et des métiers de la « silver économie » et du « care »**, en cohérence avec la reconnaissance par le Président de la République du rôle essentiel de ces secteurs et de leur situation particulière par rapport aux lois du marché
- ✓ Appuyer la **création d'activités d'intérêt général et de cohésion sociale**, facteurs de lien social dans les territoires
- ✓ Faire de l'économie sociale et solidaire le **levier de la relocalisation de l'emploi et de la transition écologique**

➔ La proposition de l'UDES : la création de 100 000 emplois de transition dans les territoires

- ✓ Ciblage sur l'embauche de **personnes qualifiées** et sur des **projet socialement et écologiquement utiles**, définis par les régions selon des orientations fixées par France stratégie.
- ✓ Dispositif **complémentaire des PEC** et offrant une **solution d'insertion sur le marché du travail post crise sanitaire** pour les jeunes diplômés
- ✓ **Accès prioritaire aux entreprises a but non lucratif ou à lucrativité limitée** mais ouverture aux entreprises commerciales en échange d'un engagement sur la localisation de l'emploi et d'une mesure d'impact
- ✓ Financement par un **fonds d'amorçage** alimenté par l'Etat, l'Unedic et les régions, **dégressif sur trois ans** sur la base de 75% d'un smic chargé la première année, 50% la seconde et 25% la troisième, permettant d'accompagner l'évolution des modèles économiques et de leur viabilisation ; total : **3Mds€ sur trois ans**



COE – 15 mai 2020

□ Observations :

- La santé est devenue un enjeu sociétal majeur ; sans santé plus de salarié, plus de client, plus d'utilisateur, plus d'artisan et de petits commerces
- Ecart important entre l'utilité sociale des métiers et leur valorisation matérielle

- Le numérique est devenu un atout majeur et durable pour le travail – télétravail – télémédecine
- L'industrie de l'ordinateur portable et du logiciel ont profité du besoin de télétravail
- Les prix ont augmenté (pas uniquement l'alimentation ou les masques de protection)

- Les médias ont maintenu une population inquiète, ce qui limite la créativité et l'entraide
- Pression et saturation de consignes maintiennent un manque de sérénité, donc peu de dynamisme professionnel
- Des initiatives personnelles, industrielles et territoriales ont été efficaces et généreuses ; invitation à acheter Français
- Le e-commerce local, les « drive » se sont développés mais timidement

- L'Union Européenne est absente face à la crise sanitaire – active uniquement sur le volet financier
- Les marchés financiers se sont réalignés sur l'économie réelle ; risque financier écarté
- La crise a stoppé quelques Fusions Acquisitions à cause des incertitudes

□ Enjeux :

- Identifier les produits et services stratégiques et les rendre souverains (autonomie de la France)
- Il faut un sursaut souverain : ramener la production vitale en France pour son indépendance et des créations d'emplois ; stopper la délégation de la santé à l'égard d'autres pays.
- Maximiser les profits ne doit plus être le critère majeur des entreprises ; Danone un exemple inspirant
- Mise en place d'un triple résultat liant : profit, personnes et planète

- Accompagner les télétravailleurs et développer le télétravail : le travail est à repenser
- Renforcer la cybersécurité liée au télétravail
- Conserver la propriété des données numériques Française en coordination avec l'UE ; concurrencer les GAFAM

- Réduire la consommation en énergies fossiles (exemple : Shift Project - JM Jancovici) ; se préparer à leur disparition
- Développer les circuits courts qui sont efficaces et créent du lien social
- Changer notre manière de vivre : respecter durablement l'environnement, redonner du sens à nos comportements

- Plus de 12 millions de personnes en chômage partiel (plus qu'Italie, Espagne et Allemagne réunies) ce qui ne garantit pas l'emploi : perte de pouvoir d'achat puis défaut de remboursement d'emprunts ou de loyers puis défaut de banques, puis crise éc
- La baisse des marchés financiers expose des entreprises à des rachats, donc des réductions d'emplois
- Se préparer à de futures pandémies
- Rembourser la dette passée à 125% du PIB

COE – 15 mai 2020





CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC
PARCOURS PROFESSIONNELS, EMPLOI, FORMATION

Pour cette réunion, et compte tenu du temps imparti à chacun et de son objectif, à savoir la réorientation des travaux du COE pour les mois qui viennent, la CFE-CGC veut partager avec vous 2 constats, 3 interrogations et 1 remontée de terrain

- **Constats**

- o Que la quasi-totalité des plans de continuité d'activité ne prenait pas en compte une pandémie.

- En général, il était réduit à des problèmes climatiques (exemples : inondation, destruction de bâtiment (incendie) ou grève des transports).

- o Que ce que nous avons connu, ce n'est pas du télétravail mais de la continuité d'activité à domicile avec des conditions de travail le plus souvent très dégradées (imposition, lieu non adapté,..)

• Interrogations

o Comment avec une pandémie dont la dangerosité serait plus forte, on arrive à fonctionner, survivre collectivement ?

avec un zoom particulier sur la chaîne logistique, la distribution alimentaire et la santé

o Comment on revalorise les métiers « premier de corvée ? car en fonction des modèles économiques concernés et des évolutions technologiques, rien ne paraît évident.

o Quelle politique de l'emploi pour les prochaines années ? En effet, la loi du 5 septembre 2018, conçue pour résoudre des problèmes de recrutement dans un horizon de plein emploi ne semble pas adapté pour un environnement de chômage important voire de masse, marqué par des reconversions importantes ; De plus cela ne concerne pas forcément le même public.

- **Remontée de terrain**

Outre la période de déconfinement, au niveau de l'emploi nous devrions vivre deux temps dans les mois qui viennent :

- o 1er temps, l'adaptation des effectifs afin de sauver les entreprises (problème économique de court terme)
- o 2eme temps, l'adaptation des organisations afin de restaurer productivité et compétitivité (problème économique structurel)



Intervention Cgt au COE -15 mai 2020

« On ne résout pas les problèmes avec les modes de pensée qui les ont engendrés » (Albert Einstein)

La crise engendrée par la Covid 19 exacerbe les problèmes rencontrés auparavant dans l'emploi comme dans tous les domaines : Chômage, Précarité, Inégalité et écart de revenus, Sous-dimensionnement des services publics, Désindustrialisation, Délocalisation. Les politiques de l'emploi en France et en Europe devraient être fondées sur la satisfaction des besoins humains, le rôle central du travail par rapport au capital, le rapport démocratique aux décisions en particulier dans l'entreprise.

Indépendance industrielle

L'ensemble des processus industriels doit permettre de retrouver une maîtrise des chaînes de production

- *a contrario* de leur inféodation aux pays à bas coût de production (la Chine qui en tire un moyen de pression sur le reste du monde)
- au détriment de pays dans lesquels l'exploitation des travailleurs confine à l'esclavage moderne
- y compris dans les moyens de communication (dépendance croissante aux moyens et contenus numériques essentiellement États-Uniens)

Des exemples nombreux dans la santé ont été mis en lumière avec la crise : rupture dans la production de simple paracétamol, incapacité à fournir des masques en France et en Europe, problème qui ne se pose pas au Maroc ou en Éthiopie. Ces exemples existent dans la sidérurgie (Luxfer, General Electric...) comme dans le papier (Chapelle d'Arblay).

Partir des besoins humains

Cela suppose la rénovation et le développement des services publics, l'exemple de la santé et de l'hôpital public est particulièrement criant, mais c'est aussi le cas de l'éducation, de la recherche, de la culture.

Développer les territoires. Il faut :

- Lutter contre la désertification des territoires ruraux ou des petites villes
- Développer la multi-activité
- Mener un développement plus équilibré que la concentration sur les mégalo-poles
- Mener la relocalisation en France et en Europe des activités industrielles, de service ou dans l'agriculture (voir ex. Peters Surgical à Bobigny, entreprise produisant des sondes médicales, pourtant promise à la délocalisation de ses activités)
- Préparer un développement écologique, permettant la baisse du bilan carbone

Des axes de développement. Des actions sont possibles rapidement :

- Favoriser l'éco-conception pour un recyclage maximum, récupération des matières, améliorer l'efficacité énergétique, et la durabilité des produits. Maintenance et réparation nécessitent une proximité.
- Renforcer le contrôle de l'usage des dispositifs d'aide publique.
- Mise en place d'une conférence par filière qui associe représentant des directions, des salariés issus des CSE des grandes entreprises et sous-traitants directes.
- Création d'un livret épargne industrie pour l'investissement dans le développement social et écologique.
- Recherche d'une mutualisation des moyens dans la modernisation de l'appareil productif en Europe.
- Création de normes sociales et environnementales dans les accords de commerce internationaux. Avec des procédures de sanction concernant leur non-application par l'ONU et l'OIT.
- Mise en place d'une traçabilité des produits importés contre le dumping social, environnemental et fiscal, associée à un dispositif de taxe.
- Mise à plat d'une fiscalité des entreprises industrielles et d'aides publiques subordonnée à la prise en compte de l'intérêt général et d'objectifs sociaux et environnementaux.

Revaloriser le travail. Nous proposons de :

- Penser le travail comme base de toutes les richesses, et les salaires selon l'utilité sociale mise en lumière par la crise
- Stopper la financiarisation de l'économie, en rééquilibrant la part des rémunérations du travail et du capital, et en conditionnant le versement de dividendes aux investissements respectant les normes sociales et écologiques
- Élever le niveau du droit social est le niveau de vie minimum, moyen et médian contre les reculs sociaux
- Résorber les inégalités femmes/hommes en matière d'accès à l'emploi stable et de rémunération
- Favoriser l'emploi des travailleurs handicapés
- Améliorer la protection sociale, financé par le salaire socialisé : annulation des réformes retraite et assurance chômage, mise en place progressive de la sécurité sociale professionnelle
- Investir massivement dans la formation
- Partager le temps de travail pour permettre à la fois de meilleures conditions de vie, la création d'emplois, la production de nouvelles richesses non-délocalisables grâce au temps libéré
- Lutter contre toutes les formes de précarité (emplois précaires, abus du recours aux CDD, CDI à temps partiel imposé, faux indépendants...)
- Instaurer la démocratie sociale, par un droit d'intervention des CSE et des minorités de blocage au capital des entreprises (notamment stratégiques et délocalisables)

Développer les services publics. Nous proposons de répondre aux besoins :

- Par l'accès de toutes et tous à tous les services publics dans tous les domaines, y compris l'accès au numérique
- Par le développement donc un investissement considérable dans la recherche, aussi bien en recherche appliquée que recherche fondamentale
- Par la création d'un pôle public de l'industrie, via l'investissement et la nationalisation d'entreprises stratégiques

Financer la réponse aux besoins

Le rééquilibrage capital/ travail au profit de ce dernier est source de créations d'emploi.

Il faut établir le bilan et revoir la politique désastreuse en termes de création réelle d'emplois des CICE et crédit impôt recherche. Les aides nécessaires aux entreprises, comme l'activité partielle très largement ouverte, doivent être contrôlées et évaluées, conditionnées au respect des critères. Le débat sur le financement de l'activité partielle doit s'ouvrir avant que le chantage à la dette ne serve à réduire les droits des travailleurs.

Au-delà des annonces non suivies d'effet, la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales doit devenir une priorité absolue : dans la période, les entreprises du numérique sont par exemple les grandes gagnantes de l'activité ou des services à distance, leur mise à contribution est vitale.

La question de la responsabilité des donneurs d'ordre est centrale aussi bien en matière d'emploi, d'environnement...

Conclusion provisoire

La crise due à la Covid-19 illustre la nécessité absolue de reprendre le pouvoir de contrôle politique et social sur le développement économique.

FO

COE – 15 mai 2020

Les effets immédiats de la crise Covid-19

- Chute brutale de l'activité
- Amortie par le dispositif activité partielle
- Mais déjà des signes inquiétants sur le niveau d'emploi et de chômage
- Conséquences sur les revenus
- Quid des publics les plus fragiles : jeunes, précaires, travailleurs pauvres
- Enjeu immédiat : concilier santé et reprise d'activité

Les différents ajustements de l'emploi

- Absence : garde d'enfant ou autre
- Télétravail
- Activité partielle : quelle sortie progressive ?
- Pertes d'emploi: licenciements en cours et à venir, fin de contrats, conséquences fermeture d'entreprises
- Des conséquences inégales selon les secteurs : certains durablement ralentis, d'autres seulement ponctuellement qui vont repartir, d'autres peu affectés

Et maintenant ?

- Conséquences à court moyen et long terme ?
- Expérience de la crise de 2009/2010
- Reprise lente et progressive de l'activité ou rebond ?
- Quelle sortie des mesures de crise ? maintien nécessaire de l'activité partielle pour amortir le choc
- Objectif : préserver et développer l'emploi et l'emploi de qualité
- Ne pas rogner sur le social au prétexte de regagner en compétitivité
- Stratégie industrielle en lien avec la transition écologique: des secteurs comme l'énergie, la santé, les transports, l'environnement ou l'agroalimentaire.
- Repenser le télétravail
- Dialogue social : redonner un rôle économique au CSE, rétablir les CHSCT, relancer le CSP, formation



COE – 15 mai 2020

Les priorités concernant l'emploi et l'activité économique au sortir de la crise Covid-19



Un plan de relance durable, humain et écologique

- ❖ L'État doit reprendre un rôle plus prépondérant en termes de stratégie à long terme et de régulation des activités économiques.
- ❖ Relocalisation de certaines productions sur le territoire national.
- ❖ La relance de l'offre et de la demande des entreprises doit avoir comme perspective une transition écologique et numérique ambitieuse et équitable.
- ❖ Nécessité d'un plan de relance axé sur la consommation des ménages,
- ❖ L'ensemble des mesures doit être co-construit sous l'égide d'un dialogue social renouvelé.



Des mesures ambitieuses pour l'emploi et la formation professionnelle

❖ Une gestion curative immédiate

- ❑ La première urgence est l'annulation de la réforme de l'assurance chômage.
- ❑ Des moyens exceptionnels pour Pôle emploi pour l'accompagnement des nouveaux demandeurs.

❖ Une approche plus structurelle et préventive de long terme au plus près des territoires.

- ❑ Un inventaire précis, au niveau des bassins d'emploi, avec toutes les parties prenantes, acteurs économiques et sociaux.
- ❑ Des actions de proximité, co-construites pour les victimes économiques du COVID-19.
- ❑ Maintien en emploi et reconversions éventuelles de filières par la formation des salariés et des demandeurs d'emploi et activation d'amortisseurs sociaux.



Financement du plan de relance économique et de l'emploi

- ❖ Le plan de relance accroîtra le déficit public et la dette publique, du moins à court terme.
- ❖ Le financement de ce plan doit s'inscrire dans un budget spécifique différent du budget ordinaire de l'État et ne pas être contraint par le pacte de stabilité et de croissance.
- ❖ Réfléchir à la mise en place d'une contribution exceptionnelle ou pérenne: Grandes entreprises, GAFAM, grandes fortunes...
- ❖ Mettre en oeuvre un grand emprunt, via l'émission d'OAT, à destination des particuliers.

